

Image not found or type unknown



Don d'argent 80 ans révolus

Par **eric047**, le **26/01/2021** à **23:38**

Bonjours à tous,

Mes grands-parents, tous deux âgés de plus de 90 ans souhaiteraient me faire un don de 60 000€ (30 000€ chacun) le notaire de famille nous a expliquer qu'on ne paierait aucun impot sur cette donation. J'ai également fait une simulation sur le site de le banque BNP qui indique bien que nous n'auront pas de frais à payer. Pourtant, l'article 790G du CGI mentionne que les dons de personnes de plus de 80 ans ne seraient pas exonérer. Je suis un peu perdu, quelqu'un peut-il m'éclairer ? Merci d'avance, Éric